FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

CO-FINANCEMENT PIC – IAE DANS LA BRANCHE ACI

C'est quoi ?

Afin de permettre le déploiement du PIC IAE au niveau national, la branche a souhaité que les structures qui relèvent de la branche des ACI n'aient pas le reste à charge des 30% de co-financement à engager sur certaines formations spécifiques. Pour cette année, la branche finance ces formations à hauteur de 2 millions € !

Pour qui ?

Toutes les structures, peu important l'effectif pour des formations engagées dans le cadre du PIC-IAE à destination de salariés en parcours d'insertion.

Quel type de formation ?

Les actions de formation concernées sont :

- Le CACES
- Permis à partir du B
- Évaluation CléA
- Toutes les formations des communes éloignées de Guyane
- Formations menant aux métiers en tension (cf. arrêté)
- Toutes formations menant à la lutte contre l'illettrisme et toutes formations certifiantes **Quel niveau de prise en charge ?**

Coût pédagogique	Frais annexes	Rémunération
Montant plafonné à 39 € de l'heure de formation par stagiaire		1,30 € de l'heure de formation ne pouvant dépasser 10 % de la rémunération

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

Date / délai de mise en place

À compter du 3 juillet 2026

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

ACTIONS COLLECTIVES NATIONALES (ACN) – CATALOGUE DE BRANCHE

C'est quoi ?

La branche arrête chaque année un budget dédié à des actions qui sont portées soit par la branche soit par les réseaux dont les structures bénéficiaires appliquent la CCN des ACI. Le budget dédié est de 1 500 000 euros.

Pour qui ?

Toutes les structures, peu important l'effectif et pour les salariés permanents avec une possibilité d'inscrire les dirigeants bénévoles s'ils représentent moins de 20% de l'ensemble des participants.

Nombre de stagiaires compris entre 6 et 15.

Quel type de formation ?

En 2026, plusieurs formations sont portées par la branche (cf. catalogue de branche pour les dates) :

- Connaissance de l'IAE
- Gestion des conflits communication non violente en ACI
- Transition écologique et RSE en ACI
- Lutte contre le harcèlement moral et sexuel en ACI
- Lutte contre le harcèlement moral et sexuel en ACI – dirigeant
- Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations

Quel niveau de prise en charge ?

Coût pédagogique	Frais annexes	Rémunération

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

Barème OPCO	Barème OPCO	Rémunération réelle en limitant au coût horaire SMIC chargé de l'année en cours sans remplacement obligatoire

Date / délai de mise en place

Les engagements doivent être faits jusqu'au 31 décembre mais les actions peuvent être pluriannuelles.

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

ACTIONS COLLECTIVES TERRITORIALES (ACT)

C'est quoi ?

La branche arrête chaque année un budget dédié à des actions qui sont portées au sein des territoires. Pour cette année, la branche finance à hauteur d'1,5 millions € !

Pour qui ?

Toutes les structures, peu important l'effectif et pour tous les salariés permanents. Possibilité de monter une ACT pour une structure ayant des établissements distincts (obligation d'au moins 2 SIRET différents). Les ACT inter-régionales sont possibles.

Nombre de stagiaires compris entre 6 et 15.

Quel type de formation ?

Les formations sont diverses et variées. Elles doivent avoir un lien avec les missions et activités de la branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion et les emplois-repères. Les formations non éligibles : formations SSCT des membres du CSE, reconversion / mobilité professionnelle.

Quel niveau de prise en charge ?

Coût pédagogique	Frais annexes	Rémunération
Barème OPCO	Barème OPCO	Rémunération réelle en limitant au coût horaire SMIC chargé de l'année

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

		en cours sans remplacement obligatoire

Modalités / Date / délai de mise en place

Les engagements doivent être faits jusqu'au 31 décembre de l'année en cours mais les actions peuvent aller jusqu'au 31 décembre de l'année n+1.

Instruction et engagement par Uniformation, édition d'un courrier d'accord de prise en charge à transmettre au porteur de l'action collective territoriale (ACT). Le porteur de l'ACT est un adhérent ACI et le porteur ne peut pas être l'OF de l'ACT.

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES POUR DES ACTIONS DE FORMATION (DAF)

C'est quoi ?

Il s'agit du financement d'actions de formation pour les personnels permanents des structures ACI en complément des actions collectives pour répondre à des besoins individuels notamment. Pour cette année, la branche finance à hauteur de 4 millions € !

Pour qui ?

Toutes les structures, peu important l'effectif et pour tous les salariés permanents.

Quel type de formation ?

Les formations sont diverses et variées. Elles doivent avoir un lien avec les missions et activités de la branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion et les emplois-repères. Les formations non éligibles : formations SSCT des membres du CSE, reconversion / mobilité professionnelle / bilan de compétences et formations qui n'entrent pas dans les fonctions de la structure.

Quel niveau de prise en charge ?

Plafond selon l'effectif des structures :

- Moins de 50 salariés : 15.000 € (pour mémoire, les structures de moins de 50 salariés bénéficient en priorité du plan de développement des compétences « PDC – de 50 salariés » porté par UNIFORMATION correspondant à 1 DAF de 5.000 €)
- 50 à 150 salariés : 35.000 €

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

- Supérieur à 150 salariés : 50.000 €

Coût pédagogique	Frais annexes	Rémunération
105h ou moins : 65€/ heure 105h et plus : 30€/ heure	Barème OPCO	Possibilité d'engager des DAF sans CP montant du plafond: rémunération réelle en limitant au coût horaire SMIC chargé de l'année en cours sans remplacement obligatoire

Date / délai de mise en place

Les engagements doivent être faits jusqu'au 31 décembre et l'action doit commencer l'année N mais possibilité de formations pluri-annuelles.

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

PRISE EN CHARGE FRAIS DE CERTIFICATIONS

C'est quoi ?

La branche des ACI souhaite pouvoir financer les frais de certification qui ne sont pas intégrés dans le coût pédagogique. L'enveloppe est de 300 000 euros.

Pour qui ?

Cette prise en charge concerne toutes les certifications (permanents et salariés en insertion).

Quel type de formation ?

Cela concerne toutes les certifications (Diplôme, Titres, CQP…).

Quel niveau de prise en charge ?

Prise en charge forfaitaire plafonnée à 300 € par certification lorsque celle-ci n'est pas intégrée dans le coût pédagogique.

Modalités / Date / délai de mise en place

Engagement uniquement sur l'année N, les formations pluriannuelles sont éligibles.

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

CO-FINANCEMENTS DE LA BRANCHE DES ACI

C'est quoi ?

La branche soutient plusieurs types de formation en abondant le financement de l'OPCO afin de permettre au plus grand nombre de salariés et de structures de s'engager dans ces formations. Pour cette année, la branche finance à hauteur d'environ 300 000 euros !

Pour qui ?

Toutes les structures, peu important l'effectif et pour tous les salariés.

Quel type de formation ?

Il s'agit des formations dans le cadre :

- Des contrats de professionnalisation
- Zoom AFEST : la branche souhaite pouvoir accompagner en 2026 les structures de 50 salariés et plus sur la thématique des Actions de Formation en Situation de Travail sur la base de l'offre ZOOM FEST d'Uniformation pour les structures de moins de 50 salariés. Les structures de moins de 50 salariés pourront également prétendre à cette enveloppe en cas d'épuisement des fonds légaux.
- Zoom RH : la branche souhaite pouvoir accompagner en 2026 les structures de toute taille sur les thématiques RH sur la base de l'offre ZOOM RH d'Uniformation pour les structures de - et + 50 salariés ainsi que les PCRH.

Quel niveau de prise en charge ?

Contrat pro	AFEST	Zoom RH / PCRH

FINANCEZ VOS PLANS DE FORMATION AVEC LA BRANCHE DES ACI

+15 € de l'heure pour chaque contrat pour atteindre au total 30 € avec la prise en charge OPCO (coût pédagogiques, frais annexes et rémunérations compris)	Cabinets référencés par Uniformation dans le cadre du zoom AFEST Mêmes critères que pour les moins de 50 (OPCO)	ZOOM RH (ind ou collectif) : - Pour les structures de moins de 50 salariés : 50% OPCO / 50% conventionnel - Pour les structures de 50 salariés et plus : prise en charge à 100% sur le conventionnel PCRH : le complément d'un cofinancement en région pourra être pris sur les fonds mutualisés de la branche

Date / délai de mise en place

Les engagements doivent être faits jusqu'au 31 décembre mais les actions peuvent être pluriannuelles.

À venir (en cours de négociation ou de paramétrage des modalités) : co-financement PREC, abondement CPF, DAF formations certifiantes